



Genève, le 17 octobre 2018

**Le Conseil d'Etat**

4706-2018

Commission de l'environnement, de  
l'aménagement du territoire et de l'énergie  
Monsieur Roger NORDMANN  
Président  
3003 Berne

**Concerne : avant-projet de modification de la loi sur la protection de l'environnement suite au dépôt de l'initiative parlementaire 15.486 Amstutz : Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020**

Monsieur le Président,

La procédure de consultation de l'avant-projet susmentionné nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Le canton de Genève n'est pas directement concerné par cette problématique de tirs historiques puisque le seul cas sur Genève ne pose pas de problème environnemental. Toutefois, notre Conseil propose de rejeter cet avant-projet qui apparaît disproportionné et contraire aux efforts entrepris par tous pour une protection durable de l'environnement.

En effet, l'avant-projet va à l'encontre des principes de base de la protection de l'environnement, en particulier des sols, par une accumulation de munitions dans les sols au-delà de 2020, alors que les sociétés de tir, les communes ou les cantons s'efforcent de respecter ce délai.

De plus, cet avant-projet prévoit d'accorder annuellement des avantages temporels et financiers aux organismes s'occupant de tirs historiques, soit une minorité de cas (environ 50), alors que les milliers de stands de tir doivent assumer le délai de 2020 ainsi que le paiement de pare-balles artificiels. Il en résulte une inégalité de traitement qui ne nous semble pas justifiée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de, à l'assurance de notre haute considération.

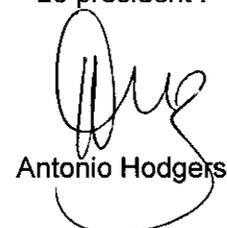
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : - Office fédéral de l'environnement (OFEV)  
- [christiane.wermeille@bafu.admin.ch](mailto:christiane.wermeille@bafu.admin.ch)